

Le Courrier

du Snalc-Créteil

n° 26 * avril - mai 2000

Bulletin syndical trimestriel de la section académique du SNALC-CSEN

ÉDITORIAL

Vers une panne définitive de l'ascenseur social ?

Dans un ouvrage récemment paru sous le titre on ne peut plus explicite : « Les nouveaux maîtres de l'École. L'enseignement européen sous la coupe des marchés » (éd. VO), Nico Hirtt explique ainsi l'avalanche de réformes imposées aux systèmes éducatifs européens, qui —étrange coïncidence— conduisent toutes à l'autonomie des établissements et à leur mise en concurrence :

« Derrière le double alibi de la lutte contre l'échec scolaire et la promotion de l'emploi se cachent des motifs moins avouables : à l'aube du troisième millénaire, les milieux patronaux exigent un enseignement rationalisé et dérégulé. L'École doit fournir les travailleurs flexibles que réclame la concurrence économique. Elle doit répondre rapidement aux mutations technologiques. Elle doit s'adapter à un marché du travail dualisé et instable. Elle doit transmettre moins de savoirs mais davantage de compétences adaptables. Elle doit, plus qu'hier encore, sélectionner, diviser, hiérarchiser les jeunes. »

On nous pardonnera cette longue citation, mais somme toute, ces quelques phrases n'expliqueraient-elles pas ce phénomène rarissime auquel nous venons d'assister : parents, élèves et enseignants rejetant tous une politique de paupérisation et de déculturation méthodique de l'École de la République ? Certes, les motivations de ce rejet devenu quasi-unanime (ne parlons pas de syndicats minoritaires pour qui la transmission des savoirs n'a jamais constitué une priorité) peuvent présenter des divergences ; certes, l'attitude de mépris et de grossièreté inconcevable chez un ministre censé motiver des troupes auxquelles on a déjà tellement demandé joue aussi un rôle important ; mais la question de fond dépasse, et de loin, toutes ces considérations.

Médecine à deux vitesses ou justice à deux vitesses deviennent des expressions courantes : or c'est aussi

Avec un peu d'avance, le SNALC-Créteil
Vous souhaite de bonnes vacances.
Rendez-vous à la rentrée.

Le Courrier du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles □ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION

ROUTAGE 206

adresse insuff.

DISPENSE

N P A I

DE

refusé

TIMBRAGE

CPPAP n° 4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Monsieur Norbert REBMANN
19, chemin de Chelles
77410 CLAYE-SOUILLY

une École à deux vitesses qui s'instaure peu à peu en France et en Europe.

Peut-on croire sincèrement que le bulletin scolaire new-look voulu par madame Royal puisse contribuer à la promotion des enfants défavorisés ?

Peut-on croire sincèrement que la disparition programmée des langues anciennes et de plusieurs langues vivantes constitue un progrès pour quiconque ?

Peut-on croire sincèrement qu'en institutionnalisant une « heure de vie en classe » on traitera efficacement les vrais problèmes notamment celui de la violence, qui sont à l'évidence des problèmes de société ?

La formation aux technologies de pointe ? Aucun professeur n'en conteste la nécessité. Mais pourquoi nous en rebatte les oreilles, comme s'il était indécent et ringard de vouloir aussi former les jeunes esprits à l'autonomie et à la rigueur du raisonnement ? Faut-il vraiment assassiner orthographe et dissertation pour

promouvoir l'ordinateur ? Vous le savez bien, monsieur le Ministre, l'étude de la B.D. n'a pas chassé Balzac de tous les établissements de France ...

Non vraiment, mesdames et messieurs les « décideurs » politico-économiques, tout cela est cousu de fil blanc (ou rose ?) : après tout, une société de con-

sommateurs pas trop remuants, ça arrangerait tout le monde, non ?

Gérard Taffin
Président Académique

Le SNALC-Créteil à votre service

Gérard Taffin	Président	01 64 37 20 02	R+f	1, rue Augereau (A2) 77000 Melun
Ibrahim Chotia	Vice Président Délégué Rectoral Resp. IUFM + 93	01 42 02 50 44	R	66, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris
Françoise Roslin-Boetto	Secrétaire + 77 Nord			22, rue du Parc 77600 Bussy Saint Martin
Alexandre Fiebig	Commissaire paritaire des Certifiés Délégué près Rectorat	Snalc.Créteil @wanadoo.fr		104 bis, boulevard Voltaire 75011 Paris
Jean-Baptiste Fantun	Commissaire paritaire des Agrégés + 94			10, rue Vergniaud 75013 Paris
Christian Pelletier	Classes post-Bac			3, allée Costes & Bellonte 94300 Chevilly-Larue
Loïc Vatin	Trésorier, cotisations			69, rue Manin 75019 Paris
Norbert Rebmann	PRAG + PRCE			19, chemin de Chelles. 77410 Claye-Souilly
Jacques Hierholtz	Secteur 77 Sud	01 64 22 15 10	R	92, rue St-Merry 77300 Fontainebleau
André Pinori	Formation continue			2, avenue des Rougemonts 77140 Montcourt-Fromonville
Claude Depeche	94			2, square des Catalpas 94160 Saint Mandé
Bernard Hollebeke	Classes Préparatoires	01 46 61 60 70		25 ter, avenue des 4 chemins 92330 Sceaux
Jean-Claude Gouy	Commissaire paritaire national Problèmes de carrière	01 47 70 00 55	S	SNALC 4, rue de Trévis 75009 Paris
	R = répondeur	f = fax	<=>	S = Secrétariat national.

Barres de Promotion d'échelon 2000 des Certifiés

CRETEIL

Echelon	Grand Choix		Choix	
4 → 5	75,5	22/01/1960		
5 → 6	78,1	27/04/1968	74,6	15/12/1958
6 → 7	80,5	29/11/1966	76,5	28/10/1960
7 → 8	83,0	18/04/1962	78,2	01/05/1952
8 → 9	84,1	19/01/1962	80,6	22/11/1951
9 → 10	86,3	09/07/1960	82,6	05/02/1951
10 → 11	88,5	22/12/1953	85,0	26/07/1947

Le SNALC-CSEN au Rectorat : quelques vérités bonnes à dire...

CAPA du 25/01/2000
Avancement d'échelon des Certifiés
1999-2000

Déclaration préliminaire du SNALC - CSEN

En préalable à l'ouverture des travaux de cette commission, le SNALC souhaite manifester sa satisfaction sur la date de tenue de cette CAPA, qui pour la deuxième année consécutive, se tient à une date normale et convenable. Nous sommes également satisfaits de la remise des documents une bonne semaine à l'avance.

Nous nous réjouissons qu'enfin ces documents nous soient fournis sous forme de fichier informatique, bien plus pratique pour mener à bien le nécessaire travail de préparation et de vérification. Nous aurions bien sûr préféré disposer de la disquette en même temps que les sorties papier, et non simplement la veille dans l'après-midi, ce qui ne fut pas pour faciliter notre travail. Nous souhaitons qu'un effort soit fait à cet égard pour les années à venir.

En revanche, nous nous devons d'exprimer notre consternation face à l'état des lieux en ce qui concerne la notation pédagogique des professeurs certifiés sur l'Académie de Créteil. Voici cinq ans que, l'avancement d'échelon se faisant toutes disciplines confondues, une harmonisation des notations pédagogiques aurait dû être entreprise entre les disciplines, à l'initiative du corps d'inspection. Or, l'examen approfondi des listings fournis pour cette commission montre des disparités choquantes de notation pédagogique entre les disciplines.

Nous citerons, à titre d'exemple, les promotions d'échelon au grand choix. Certes, la portée statistique de ces contingents n'est pas aussi significative que l'ensemble des collègues, mais elle est tout de même très significative, et démontre l'existence de ces disparités. Pour certaines disciplines à fort effectif, le nombre de promus au grand choix, tous échelons con-

fondus, est très faible, portant sur 5 collègues, alors même que, dans d'autres disciplines d'effectif comparable, le nombre de ces promus est 4 à 5 fois plus important. D'autres disciplines à faible effectif voient même un nombre de promus de 2 à 3 fois supérieur à celui de ces disciplines manifestement lésées. Lésées parce qu'il nous semble impensable que ces disciplines concentrent autant de collègues de compétence pédagogique moindre que les autres disciplines. Il reste donc un grand effort à faire pour rétablir l'égalité entre les collègues certifiés par une réelle harmonisation des notes pédagogiques.

Il y a un effort à faire également à l'intérieur des disciplines. Il nous semble curieux que, pour certaines disciplines, 80% des collègues promus au grand choix appartiennent tous à un même secteur départemental, tous échelons confondus. Il y a là une disparité de notation à l'intérieur même des disciplines, qui nous paraît inacceptable. Nous vous demandons de rappeler aux Inspecteurs qu'il serait bon qu'ils se concertassent réellement lors de l'attribution des notes pédagogiques dans une discipline.

L'harmonisation des notes pédagogiques doit être une réalité tangible et observable, et non rester un leurre, ce qu'elle est toujours actuellement, à notre grand regret. Nous vous demandons de le rappeler fermement aux IPR de l'Académie de Créteil.

Pour être clair, parmi les disciplines particulièrement choquantes, la Physique-Chimie...

Peu de promus au grand choix, et l'immense majorité de ces promus exerce dans le 94 ou le 77... Si l'on sait que 94/77 et 93 sont sous la responsabilité de 2 IPR distincts, la conclusion s'impose ! Il y a un problème dans le 93 ! Surtout si l'on sait que certains des promus du 93 doivent leur bonne note pédagogique à une inspection par l'IPR du 94/77... Sans commentaire.

Message aux collègues certifiés ...

Avancement d'échelon, avancement à la Hors-Classe. Autant d'actes importants dans votre carrière. Alors, pour votre propre sécurité, et pour nous permettre de suivre au mieux votre dossier, n'oubliez pas ...

vosre fiche syndicale !!!

Vous êtes plus de 50% à ne pas l'envoyer !!!

Mouvement Intra-académique 2000

Le serveur est ouvert depuis le 19/04/2000.

N'attendez pas le dernier moment pour vous connecter, pensez à nous faire un double complet de votre dossier et à votre fiche syndicale !!!

N'hésitez pas à nous demander conseil sur la stratégie à adopter, nous sommes là aussi pour ça.

Mouvement 2000 – phase interacadémique

Vérification des barèmes du 17/03 au 27/03/2000

Déclaration préliminaire du SNALC – CSEN

En préalable à l'ouverture de nos travaux, le SNALC souhaite manifester sa relative satisfaction sur le travail effectué par les services de la DPE du Rectorat de Créteil dans le calcul des barèmes des collègues, pour la fraction que nous avons pu à ce jour vérifier, compte tenu des courts délais dont nous disposons, et compte tenu de l'absence à ce jour de tout remplacement de nos représentants élus.

Nous relèverons çà et là quelques étrangetés : de rares collègues affectés en IUFM à Paris ou à Lille, dont on se demande ce qu'ils font dans les listings de Créteil ; quelque 200 collègues sans affectation indiquée (pas ceux en congés divers !) ou sans position connue, voire les deux ; quelques collègues pour lesquels aucun élément de barème de la partie commune n'est fourni, mais le total indiqué.

En revanche, nous nous devons de vous faire connaître notre sérieuse préoccupation face à quelques éléments statistiques alarmants.

Sur les 3987 collègues recensés dans les tableaux des disciplines de chaire autres qu'EPS, un examen attentif des seules parties communes (points d'échelon et d'ancienneté) montre que 242 collègues ayant un barème de base supérieur à 150, et âgés de 40 ans et plus ont décidé de quitter notre académie. On pourrait nous dire que ces 6 % de collègues constituent une proportion marginale. Mais si l'on rapporte ce nombre aux collègues de barème supérieur à 50, donc ayant quelque ancienneté dans l'académie, la proportion devient de 21 % !

Au moment où notre équipe académique se renouvelle, nous tenons à exprimer notre très amicale gratitude à Rose-Marie Du-mas, Norbert Rebmann et Jean-Louis Louviot, qui des années durant et à des titres divers mais essentiels à la vie d'une section syndicale, ont œuvré avec ténacité et dévouement en faveur de nos collègues : ils ont su traduire en actes quasi-quotidiens cette conception humaniste et solidaire de notre profession à laquelle nous sommes si profondément attachés. Nous savons pouvoir compter, aujourd'hui encore sur leur conseils et leur soutien : qu'ils en soient sincèrement remerciés, les années qui s'annoncent requérant à coup sûr toutes les énergies !

G. T.

Le constat devient très inquiétant quand on relève que 100 collègues expérimentés, en poste depuis 10 ans et plus en Seine-Saint-Denis, demandent à partir... Ils sont 74 en Seine-et-Marne, et 68 dans le Val-de-Marne... Le plus inquiétant, c'est que cette proportion est en augmentation de 46% par rapport au mouvement 1999 !

Nos établissements seraient-ils devenus si pénibles que nombre de ces collègues chevronnés préfèrent encore risquer d'atterrir n'importe où dans une nouvelle académie plutôt que rester à Créteil ?

Ce fait ne nous semble pas anodin, loin de là. Nous craignons au contraire qu'il ne soit la partie émergée d'un vaste iceberg. Ne risque-t-on pas de voir une véritable " fuite de l'expérience " s'amorcer malgré toutes les tentatives pour " fidéliser " les enseignants ? Où va donc aller notre académie ? Si l'on ajoute que le mouvement déconcentré, auquel nous nous étions opposés, et que nous condamnons toujours, a amené dans l'académie la plus forte proportion de néo-titulaires qu'elle ait jamais connue, jeunes collègues qui pour beaucoup n'envisagent Créteil que comme un purgatoire transitoire, la situation est, comme nous l'avons dit, alarmante.

Cette réalité tangible et dûment observable nous inquiète, et nous nous interrogeons sur le futur proche. Il serait grand temps d'avoir une véritable politique volontariste quant aux moyens et conditions d'enseignement dans cette académie, sous peine d'en faire un mastodonte sans défense face à l'iceberg. On disait le Titanic insubmersible. On sait ce qu'il advint.

Alexandre FIEBIG
Commissaire Paritaire Certifié

Le Courrier du Snalc-Créteil
Bulletin académique trimestriel
1, rue Augereau (A2) 77000 Melun
Téléphone & Fax : 01-64-37-20-02
Composition : Jean-Louis Louviot.
Directeur de la publication : Jean-Claude Gouy
Imprimerie Couturier :
29, rue Jean-Jaurès 77410 Claye-Souilly
CPPAP N°4034 D 73 S – ISSN 1256-6616